

<http://www.artweb.univ-paris8.fr/?Annexe-2>

artweb

Annexe 2

- Menu - Départements - Arts plastiques - CAPES (MEEF) et Agrégation -

Date de mise en ligne : jeudi 27 juin 2013

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

Programmes limitatifs du CAPES et de L'Agégation externes d'Arts plastiques, session 2019

CAPES externe

Composition de culture artistique et plastique :

Le programme du concours inclut les programmes d'enseignement des arts plastiques aux cycles 3 et 4 et au lycée.

Ces programmes sont ceux en vigueur l'année du concours.

Le candidat mobilise sa connaissance des problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'enseignement. Il développe et argumente une réflexion disciplinaire, axée sur l'évolution des pratiques artistiques, à partir de l'analyse d'un sujet à consignes précises et d'une sélection de documents.

AGREGATION externe

Épreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art :

Thème : L'interprétation.

Épreuve écrite d'histoire de l'art :

Question portant sur le XXème siècle :

L'intime dans l'art contemporain des années 60 à nos jours.

Question portant sur un période antérieure au XXème siècle :

Artistes femmes d'Artemisia Gentileschi à l'admission des femmes à l'École des Beaux-Arts de Paris en 1896.